



## RAPPORT D'INVESTISSEMENT DURABLE 2023

## SCOR Sustainable Euro High Yield

Rapport établi en application des dispositions du décret d'application de l'article 29 de la loi Energie – Climat

Document publié le 28.06.2024<sup>1</sup>

Société de Gestion

SCOR Investment Partners SE 5, avenue Kléber 75016 Paris

<sup>1</sup> Modifié le 19.07.2024 suite à la mise à jour de la méthodologie de calcul des indicateurs relatifs au carbone

**DECEMBRE 2023** 



## **SOMMAIRE**

INTRODUCTION	3
ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS	4
ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	9
STRATÉGIE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	10
INFORMATION IMPORTANTE	14



### INTRODUCTION

L'OPCVM SCOR Sustainable Euro High Yield, ci-après « le fonds », a pour objectif de gestion d'obtenir une performance nette de frais et coupons nets réinvestis, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Barclays Euro High Yield 3% Issuer Constraint ex Financial TR Unhedged («l'Indicateur de Référence») sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). En effet, l'ensemble des actifs détenus en portefeuille suivra un processus d'investissement durable reposant essentiellement sur la Note ESG de chacun des titres. Les titres bénéficiant d'une note ESG représenteront au minimum 90% de l'actif net.

Au cours des dernières années, le fonds a adopté puis renforcé une démarche d'investissement durable spécifique :

- le 8 février 2021, le fonds SCOR Euro High Yield a formalisé et publié une approche d'investissement durable, devenant ainsi SCOR Sustainable Euro High Yield,
- au cours de l'année 2021, le fonds a été classé Article 8 selon le règlement européen Sustainable Finance Disclosure (SFDR), pour son intégration d'une "nouvelle dimension durable lors de la construction de portefeuille",
- le 1er janvier 2022, le fonds a reçu le label LuxFLAG ESG pour sa stratégie de notation ESG interne et les caractéristiques ESG intégrée à l'objectif de gestion. Celui-ci a été renouvelé le 1er janvier 2023 puis le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

En termes d'application pratique, le fonds articule sa stratégie d'investissement durable selon le schéma suivant :

- un ensemble d'exclusions ciblées, intégrant tant la politique d'exclusion de la société de gestion (disponible dans le Manuel d'investissement durable, publié sur le site de SCOR Investment Partners que les exclusions spécifiques du fonds (exclusion des émetteurs les moins bien notés en termes d'ESG),
- un minimum de 90% de l'ensemble du fonds sera investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds, telles que définies dans les annexes SFDR du prospectus afférent. Le reste (<10%) sera constitué de liquidités et n'intégrera pas les caractéristiques environnementales et sociales,
- une obligation d'obtenir une note ESG moyenne du fonds supérieure à la note ESG moyenne des 80% des émetteurs les mieux notés de l'indicateur de référence,
- un focus spécifique sur quatre secteurs présentant un risque de transition élevé.



### ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

Le fonds SCOR Sustainable Euro High Yield ne possède pas de stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Toutefois, une analyse de l'empreinte carbone des investissements est effectuée sur une base annuelle.

SCOR Investment Partners utilise les données d'ISS ESG pour évaluer les émissions de carbone financées du portefeuille à fin d'année. La photographie qui en résulte n'est qu'un indicateur à un moment donné et fournit peu d'informations sur l'approche ou l'engagement des émetteurs en ce qui concerne le risque climatique en général et le risque lié aux émissions de gaz à effet de serre en particulier.

L'évaluation de l'empreinte carbone repose sur un certain nombre d'hypothèses et de conventions, dont la ventilation des émissions de gaz à effet de serre selon le type :

- Scope 1: production directe de gaz à effet de serre à partir de la consommation de combustibles fossiles,
- Scope 2 : production indirecte de gaz à effet de serre à partir de la consommation d'énergie, qui consomme elle-même des combustibles fossiles,
- Scope 3 : autres formes de production de gaz à effet de serre liées aux activités de l'émetteur.

Au regard de l'instabilité méthodologique ainsi que de l'hétérogénéité des données associées au scope 3 des émissions, SCOR Investment Partners a décidé de se concentrer sur l'étude des scopes 1 et 2, en attendant des données scope 3 plus fiables.

Pour les entreprises privées qui ne divulguent habituellement pas ces données, ISS ESG estime les émissions financées par tonnes d'équivalent CO2 pour les émetteurs concernés.

L'analyse carbone est réalisée sur l'ensemble du portefeuille, hors liquidités.

EMISSIONS CARBONE ASSOCIEES AU PORTEFEUILLE (SCOPE 1 & 2) <sup>2</sup> Au 31.12.2023			
Emissions carbone	tCO2e		
Emissions carbone Scope 1	75 087		
Emissions carbone Scope 2	15 694		
Total des émissions carbone financées	90 781		

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les indicateurs relatifs au carbone sont calculés pour l'ensemble des investissements pour lesquels les émissions carbone, le chiffre d'affaires et/ou la valeur d'entreprise sont disponibles.



Empreinte carbone	tCO2e / Million EUR investi		
Empreinte carbone Scope 1	171		
Empreinte carbone Scope 2	36		
Empreinte carbone Scope 1 et 2	207		
% actifs couverts par les émissions carbones			
Publiées	74%		
Estimées	1%		
Non disponible	25%		
WACI (Weighted Average Carbon Intensity)	tCO2e / Million EUR CA		
WACI Scope 1	119		
WACI Scope 2	45		
WACI Scope 1 et 2	165		
<ul><li>WACI Scope 1 et 2</li><li>% actifs couverts par les émissions carbones</li></ul>	165		
-	<b>76%</b>		
% actifs couverts par les émissions carbones			



EMISSIONS ET INTENSITE CARBONE PAR SECTEUR (SCOPE 1 & 2) Au 31.12.2023				
Secteur	Emissions carbone financées (tCO <sub>2</sub> e)	Emissions carbone financées (% du portefeuille)	•	Intensité carbone (tCO <sub>2</sub> e / Million EUR CA)
Basic Industry	16 037	18%	465	527
Capital Goods	30 072	33%	323	284
Communications	865	1%	5	16
Consumer Cyclical	7 564	8%	49	97
Consumer Non-Cyclical	5 218	6%	58	71
Electric	349	0%	64	627
Government Owned, No Guarantee	2 545	3%	160	147
Other Industrial	216	0%	23	45
Other Utility	8 772	10%	633	782
REITS	1	0%	1	16
Technology	378	0%	20	45
Transportation	18 765	21%	469	491



TOP 10 DES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE EMETTANT LE PLUS DE CARBONE (SCOPE 1 & 2) Au 31.12.2023			
Nom de l'entreprise	Secteur	Emissions carbone financées (tCO <sub>2</sub> e)	Emissions carbone financées (%)
THYSSENKRUPP AG	Capital Goods	15 649	17%
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	Transportation	11 929	13%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	Other Utility	8 772	10%
TITAN GLOBAL FINANCE PLC	Capital Goods	5 843	6%
ERAMET	Basic Industry	4 571	5%
SAPPI PAPIER HOLDNG GMBH	Basic Industry	4 554	5%
AIR FRANCE-KLM	Transportation	4 186	5%
SUDZUCKER INT FINANCE	Consumer Non-Cyclical	3 359	4%
NOVELIS SHEET INGOT GMBH	Basic Industry	3 179	4%
ACCOR SA	Consumer Cyclical	2 328	3%

SCOR Investment Partners, tout comme ISS ESG, prend en compte la stratégie climatique des entreprises investies lors de leur notation ESG dans leur méthodologie de notation interne et ce de deux manières :

- d'un point de vue qualitatif, en étudiant les stratégies et solutions mises en place par les entreprises afin de diminuer leur empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3,
- d'un point de vue quantitatif, en observant l'empreinte carbone des entreprises investis et leur évolution à travers le temps.

Ces éléments font partie intégrante de l'analyse ESG menée par SCOR Investment Partners et par ses fournisseurs de données en amont de l'investissement.

Par ailleurs, conscient de l'urgence d'agir contre le réchauffement climatique, et en accord avec les engagements conséquents de la politique climatique du groupe SCOR, SCOR Investment Partners a pris des mesures pour ne pas investir dans des entreprises ou des projets impliqués dans les activités et secteurs suivants :

• le secteur du charbon thermique, que les entreprises ou les projets financés construisent des centrales à charbon, extraient du charbon, ou produisent de l'électricité à partir du charbon. Le niveau effectif retenu pour les activités liées au charbon est de 1% du chiffre d'affaires. Ce seuil



- permet de refléter l'incertitude liée à la qualité des données exploitées, ainsi que de ne pas pénaliser les émetteurs sur le point de quitter ce type d'activité,
- le secteur des hydrocarbures, c'est-à-dire les entreprises ou les projets financés impliqués dans la chaîne de production conventionnelle ou non conventionnelle de pétrole et de gaz (upstream, midstream, downstream). SCOR Investment Partners s'appuie sur la classification Bloomberg pour la mise en place de ces exclusions. Les secteurs concernés sont Oil & Gas, Pipelines, et Gas.

A l'heure actuelle SCOR Investment Partners n'intègre pas l'analyse de scénarios climatiques dans la gestion de son portefeuille.

L'évaluation des données carbone relatives au fonds est effectuée sur une base annuelle.



# ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Depuis août 2021, SCOR Investment Partners intègre dans son analyse ESG des émetteurs leur traitement de la biodiversité. Les questions posées par l'équipe d'investissement durable portent notamment sur :

- l'exposition aux risques et opportunités liés à la biodiversité,
- l'existence d'une politique sur le traitement de la biodiversité,
- l'information des employés, fournisseurs et autres parties prenantes sur le sujet,
- le financement d'actions pour la protection et la restauration de la biodiversité.

Cette analyse ne permet pas à l'heure actuelle de mesurer la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. SCOR Investment Partners reste cependant à l'écoute des avancées du marché financier et s'implique dans les recherches associées à ce sujet, notamment grâce à son implication dans le groupe de travail dédié à la biodiversité de l'Institut de la finance durable (ex-Finance for Tomorrow).

En 2023, SCOR Investment Partners a également établi un partenariat avec la Fondation de la Mer qui a pour objectif de développer un cadre d'analyse des impacts directs et indirects des entreprises sur l'écosystème marin.



### STRATÉGIE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION **DES RISQUES**

#### Identification des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Les risques ESG sont pris en compte dans la gestion des actifs de SCOR Sustainable Euro High Yield au même titre que les risques financiers.

Ce risque de durabilité résulte du changement climatique (dit « risque physique ») ou de la façon dont les entreprises répondent à ce changement climatique (dit « risque de transition »). Les facteurs sociaux (tels que les inégalités salariales, la discrimination, les mauvaises conditions de travail, des pratiques dangereuses liées à la santé et sécurité des employés, etc.) et les facteurs de gouvernance (par exemple violation d'accords internationaux, corruption, fraude, etc.) peuvent aussi se traduire par des risques de durabilité.

Le niveau d'exposition au risque des entreprises dans lesquels SCOR Sustainable Euro High Yield investit dépend de plusieurs facteurs : le secteur, la localisation, la zone de chalandise, la structure de sa chaîne de valeurs, ainsi que de caractéristiques propres aux entreprises. Pour chacun des investissements réalisés par le fonds, dans le cadre de l'évaluation ESG, l'équipe d'investissement durable identifie le niveau de risque ESG et la qualité de gestion de ce risque par l'entreprise.

Ces risques sont notamment relatifs à l'environnement – changement climatique, biodiversité, pollution, etc. - aux aspects sociaux - conditions de travail, diversité, respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption.

Ainsi, lors de l'analyse des entreprises et des projets dans lequel il investit, le fonds intègre l'analyse d'indicateurs ESG, notamment ceux listés ci-dessous, afin d'évaluer sa performance ESG. Ces critères sont analysés à la fois dans une optique de risque et d'opportunité.

- **ENVIRONNEMENT** Le climat (risques physiques et risques de transition)
  - L'économie circulaire
  - La gestion des déchets,
  - · La gestion de l'eau
  - La biodiversité



SOCIAL	• La santé et la sécurité
	• Les droits humains
	• Les conditions de travail
	• La diversité
	• La sécurité des données
	• La transition juste
	La chaîne d'approvisionnement
GOUVERNANCE	L'indépendance des organes de direction
	• L'éthique professionnelle

Par ailleurs, SCOR Sustainable Euro High Yield prend en compte les incidences négatives les plus matérielles définies par la SFDR.

### Evaluation des risques liés à la prise en compte des critères ESG

L'évaluation ESG des émetteurs est réalisée ex-ante et fait partie du processus d'investissement. La méthodologie d'évaluation des risques ESG est revue annuellement.

Les politiques d'exclusions sont appliquées préalablement à toute évaluation initiale. Ensuite, en parallèle de l'analyse financière de la nouvelle transaction potentielle, les équipes d'investissement demandent à l'équipe d'investissement durable de fournir une notation ESG qui sera prise en compte dans leur évaluation finale.

Le risque de chacun des critères est évalué ainsi que les mesures mises en place par les émetteurs pour les adresser. Une analyse des controverses inhérentes à chaque émetteur est également effectuée et peut avoir une incidence sur la notation. Enfin, l'équipe d'investissement durable peut entrer dans un processus d'engagement pour transparence avec les émetteurs afin d'améliorer leurs pratiques et de réduire leurs risques de durabilité.

Une fois que le fonds est investi dans un émetteur, la notation ESG de ce dernier est mise à jour tous les 18 mois. Des événements exceptionnels, tels que la découverte d'une nouvelle controverse majeure, peuvent conduire à une révision anticipée de la notation ESG d'un émetteur.

#### Priorisation des risques liés à la prise en compte des critères ESG

SCOR Investment Partners hiérarchise les critères ESG en fonction de leur matérialité, mais aussi en fonction de la disponibilité et de la qualité des données.

Si l'émetteur dispose d'une note ESG attribuée par le fournisseur de données externe, les risques de



durabilité pris en compte sont ceux identifiés par ce fournisseur.

SCOR Investment Partners utilise un seul fournisseur de données ESG : ISS ESG. La notation ESG de ISS ESG s'appuie sur plus de 800 indicateurs, dont environ 90% sont spécifiques à un secteur. Pour chaque secteur, 5 questions clés représentent plus de 50% du poids global de la notation.

Si l'émetteur du titre ne dispose pas de notation ESG de la part d'ISS ESG, l'équipe d'investissement durable utilise une méthodologie interne d'identification des risques, basée sur la classification Sustainable Accounting Standards Board (SASB), qui détermine les questions ESG pertinentes et spécifiques à chacun des 77 sous-secteurs, ainsi que sur l'expertise sectorielle des analystes de l'équipe.

Ainsi, l'équipe d'investissement durable met en avant les risques prioritaires pour chaque entreprise (intensité, risque d'occurrence, émergence de nouveaux risques et gestion des risques actuels, etc). Par ailleurs, l'équipe d'investissement durable vérifie régulièrement que le modèle utilisé par ISS ESG est cohérent avec celui développé en interne.

TABLEAU DE COUVERTURE Au 31.12.2023			
Total d'émetteurs	188		
Actif sous gestion total (M€)	646		
Emetteurs notés			
Total	183	97.34%	
Méthodologie externe	125	66.49%	
Méthodologie interne	58	30.85%	
Actif sous gestion noté (hors liquidité	)		
Total	645 M€	99.97%1	
Méthodologie externe	479 M€	74.21%	
Méthodologie interne	166 M€	25.76%	

Les émetteurs non notés sont en faillite ou ont restructuré leur dette. 100 % des émetteurs performants sont notés.



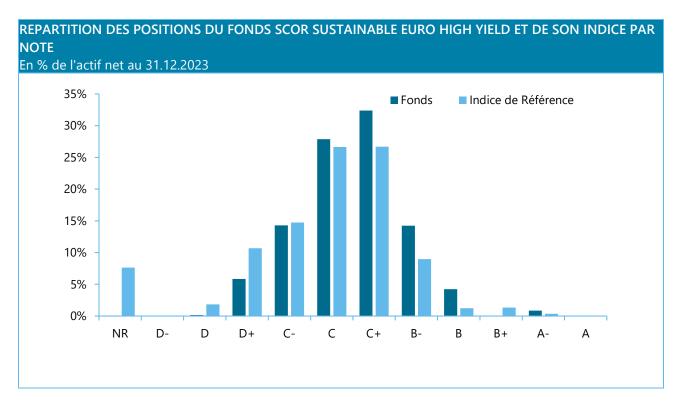


TABLEAU DE MOYENNE Au 31.12.2023				
	Мах	Moyenne	Min	
Total	3.25	2.26	1.34	
Méthodologie externe	3.25	2.32	1.34	
Méthodologie interne	2.49	2.10	1.65	

#### Gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Le risque physique, le risque de transition, le risque de contentieux ainsi que les risques sociaux et de gouvernance sont pris en compte lors de l'évaluation des émetteurs. En fonction de leur pertinence, ils sont identifiés et analysés dans le commentaire de l'analyste, qu'ils soient interne ou externe.

Ces risques sont intégrés au processus d'investissement et au processus de contrôle des risques s'ils s'avèrent être des risques qui pourraient avoir une incidence négative importante sur la valeur d'investissement et affecter la rentabilité du fonds.



### INFORMATION IMPORTANTE

Ce document est établi par SCOR Investment Partners SE, société de gestion de droit français.

Ce document est produit à titre d'information uniquement. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni une proposition ou un conseil en investissement.

La décision d'investir dans les fonds promus dans ce document doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques et de tous les objectifs de ces derniers tels que décrits dans leur documentation juridique ou réglementaire respective.

SCOR Investment Partners SE, société européenne au capital de 15 500 000 € est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP-09000006. Siège social : 5, avenue Kléber 75016 Paris – France - RCS Paris 510 235 815.

SCOR Investment Partners SE, 2024, tous droits réservés.

Document publié le 28.06.2024

